



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels de l'administration

Caen, le 4 mars 2026

Affaire suivie par :

Catherine SATIS
Bureau des parcours professionnels des
Personnels de direction
Rectorat de la région académique Normandie

François FOSELLE
Secrétaire général

à

Destinataires in fine

Tél. 02 31 30 16 39
Mél. dpa-personnels-direction@ac-normandie.fr
168 rue Caponière
14061 Caen

Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2026

La présente note a pour objet l'appel à candidature dans le cadre de la campagne 2026 d'accès au corps des personnels de direction par la voie de la liste d'aptitude.

J'attire à cet effet votre attention sur la note ministérielle du 06 janvier 2026 relative au recrutement par liste d'aptitude et publiée au B.O. n° 5 du 29 janvier 2026.

I. Conditions requises pour l'inscription

- être fonctionnaire titulaire appartenant à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal culmine au moins à la hors échelle A,
- et justifier de sept années de services en qualité de fonctionnaire titulaire dans un ou plusieurs de ces corps susmentionnés, et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation pendant vingt mois au moins, de façon continue ou discontinue, au cours des cinq dernières années scolaires.

OU

- Avoir exercé à temps plein des fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'EREA, de directeur d'ERPD, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du 1er degré,
- et justifier de quatre ans de services dans ces fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire.

Ces conditions sont appréciées au 1^{er} septembre 2026.

Les services à temps partiel sont pris en compte prorata temporis.



II. Dépôt des candidatures

Les personnels intéressés devront saisir leur candidature dans Mon portail RH (<https://monportailrh.education.gouv.fr>)

à compter du mercredi 1^{er} avril 2026 jusqu'au mardi 21 avril 2026 inclus.

Les documents suivants devront obligatoirement y être joints, en format PDF :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- un état des services validé par le service de gestion actuel. Il devra être présenté par ordre chronologique en partant du début de l'activité professionnelle, avec la date de titularisation et les périodes d'interruption de services. Les périodes de disponibilité et les congés sans traitement doivent être indiquées en rouge. Les durées des services doivent être totalisées ;
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction ;
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de SEGPA, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;
- un rapport d'activité ;
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types d'emplois et d'établissements sollicités ;
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Les candidats sont invités à ne pas attendre le dernier jour pour enregistrer leurs documents et a formulé plusieurs vœux académiques.

Les candidats seront ensuite reçus pour un entretien individuel dont la date sera communiquée ultérieurement.

III. Inscription sur la liste d'aptitude et affectation académique

Les candidatures seront examinées à travers les compétences professionnelles dans les fonctions actuelles, l'aptitude au pilotage et à la conduite de projet, les aptitudes relationnelles et managériales, la diversité du parcours professionnel, ainsi que l'engagement et la motivation du candidat.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels de l'administration

Les propositions académiques, classées, ne préjugent pas d'une promotion qui est prononcée par le ministre après examen au niveau national.

La liste des agents inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2026 sera publiée sur le site ministériel le **jeudi 11 juin 2026**.

Les décisions d'affectation académique seront ensuite notifiées dans Mon portail RH le vendredi 19 juin 2026, pour une prise de fonction au 1er septembre 2026.

Les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels direction.

Tous renseignements complémentaires peuvent être pris auprès de mes services.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels de l'administration

Destinataires :

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Mesdames et messieurs

- les présidents des universités*
- le directeur de l'INSA de Rouen Normandie*
- le directeur de l'ENSICAEN*
- la directrice du CROUS*
- le directeur du CNED*
- le directeur du CANOPÉ*
- la cheffe des services de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon*
- les chefs des établissements publics locaux d'enseignement*
- les directeurs d'EREA et ERPD*
- les directeurs des centres d'information et d'orientation*